

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 07 JUIN 2018

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absent : M MOULINIER - Mme MAILLARD - Mme ROYER –Excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 11 AVRIL 2018 est adopté à l'unanimité

Virement de crédit Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section fonctionnement	Diminution crédit	Augmentation crédit
Voirie (entretien)	-3168.72	
Section investissement		
Voirie, programme 2016-2017		+ 3168.72

Tableau des emplois / suppression de poste Conseil municipal décide à l'unanimité la suppression d'un poste Adjoint administratif principal de 23/35^{ème} à compter du 1 juin 2018 le tableau des emplois se trouve modifié comme suit :

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	effectif : 1
Agent de maîtrise territorial	effectif : 1
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{er} classe	effectif : 1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe 28/35 ^{ème}	effectif : 1
Adjoint technique	effectif : 1

CIMETIERE / Durée et tarifs des concessions columbarium Conseil municipal décide à l'unanimité

De fixer comme suit : tarif concession columbarium : 300 € la case pour 30 ans

Jardin du souvenir : La dispersion au sein du « jardin du souvenir » est gratuite .

afin de respecter la réglementation en vigueur, une plaque nominative sera obligatoirement installée sur la stèle prévue à cet effet, le jour même de la dispersion

La commune fournira gratuitement la plaque, sa gravure et son scellement resteront à la charge des familles

CERTIFICAT URBANISME « Caya Haut » Conseil municipal décide à l'unanimité

que la commune ne procédant pas de document d'urbanisme, c'est donc, le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U) qui s'applique sur la commune de Chartrier-Ferrière.

une demande de CU à « caya haut » ayant reçu une acceptation puis un refus par les services de l'Etat (D.D.T.), en raison de l'application du code de l'urbanisme relatif à la P.A.U. (Partie Actuellement Urbanisée).

Cette parcelle est raccordée aux réseaux : voirie, eau et électricité. Sur 2 autres parcelles attenantes une maison est construite.

Il existe le besoin d'attirer de nouvelles populations, pour pérenniser l'école communale. Pour ces raisons, il est proposé de demander une dérogation exceptionnelle à l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme auprès de M. le Préfet, qui lui seul prendra la décision finale.

ACHAT LOGICIEL FACTURATION le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat d'un logiciel pour permettre la facturation du prix du repas cantine auprès des familles – la trésorerie n'acceptant plus de numéraire et souhaitant passer au prélèvement à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019

TRAVAUX ACCESSIBILITE /MAIRIE –WC ; LOGEMENT le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux de mise en accessibilité de l'accueil MAIRIE & WC et la réfection de la salle de bain et volets dans l'ancien gîte nord

OFFRE PROMOTIONNELLE COMPLEMENTAIRE SANTE le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne signer aucun contrat et n'apporter aucune caution aux différents organismes offrant des complémentaires santé par l'intermédiaire de la Mairie

Infos diverses

PLU// suite à la réunion tenue en mairie le 30.06.18 il est proposé de réaliser une OAP (orientation d'Aménagement Programmé) avec un règlement particulier pour le village « les Ages »

Assainissement Les Borderies / une étude est réalisée par les services de l'AGGLO pour trouver une solution d'assainissement conforme pour un point particulier dans le village des Borderies

Commission adressage / prochaine réunion pour définir les secteurs et fixer les points zéro (départ des routes et chemins à nommer)

Brûlage des déchets / rappel de la réglementation interdisant le brûlage des déchets vert

Route de Beaugout (travaux) -déclaration de 2 nouvelles associations -visibilité carrefour au fond du bourg – étude sens unique entre CD 154 & CD 154^e -